



**PRÉFET
DE LA
DORDOGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Périgueux, le 17 septembre 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

Campagne d'irrigation 2020 : poursuite de la baisse des débits et renforcement des mesures de restriction des usages de l'eau

La première quinzaine de septembre a été particulièrement chaude et sèche. Le département a connu des températures maximales supérieures à 30°C.

Avec ce temps estival qui perdure, la baisse des débits des cours d'eau du département se poursuit.

Pour les grands axes, la Lizonne, la Dronne et la Dordogne soutiennent encore des débits satisfaisants ; en revanche l'Isle amont et la Vézère viennent de franchir le seuil de l'alerte renforcée et l'Auvézère est en situation de crise. Les petits cours d'eau connaissent tous des débits faibles à très faibles et même des ruptures d'écoulement.

A l'issue du comité de gestion de l'eau qui s'est tenu le mardi 15 septembre, cette situation a conduit le préfet de la Dordogne à renforcer les mesures de limitation des usages de l'eau, applicables à compter du vendredi 18 septembre 2020 à 8h00, sur les cours d'eau suivants :

Isle aval, Blâme et Nauze : ALERTE (interdiction de prélèvement = 2 jours par semaine) ;
Pude, Isle amont, Loue, Crempse, Vézère, Enéa, Borrèze, Couze, Couzeau et Eyraud : ALERTE RENFORCEE (interdiction de prélèvement = 3,5 jours par semaine) ;
Bandiat, Tardoire, Belle, Sauvanie, Dronne amont, Boulou, Euche, Auvézère, Manoire, Vern, Beauronne de St-Vincent, Beauronne des Lèches, Beauronne de Chancelade, Cern, Beune, Chironde/Coly, Caudeau, Louyre, Céou aval, Céou amont, Tournefeuille, Germaine, Melve, Lizabel, Estrop, Seignal, Lidoire, Gardonnette, Conne, Bournègue et Dropt amont : CRISE (interdiction totale de prélèvement pour tous les usages non prioritaires).

Le détail des mesures de limitation des usages de l'eau est consultable dans les mairies concernées, à la DDT de la Dordogne, sur le site internet des services de l'Etat (www.dordogne.gouv.fr) et sur le site <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr>

Le prochain comité de gestion de l'eau aura lieu le mardi 3 novembre prochain à la préfecture de la Dordogne.

D'ici-là, les services de l'État et ses partenaires suivent constamment l'évolution de la situation.

